



Certificat n° BE19/819943524.01

Le système de management de

Cegelec Industry NV

Bourgetlaan 44 - Avenue du Bourget 44,
1130 Bruxelles, Belgique

a été audité et certifié selon les exigences de

ISO 45001:2018

Pour les activités suivantes

Le domaine de certification apparait en page 2 de ce certificat..

Le certificat est valable du 25/09/2020 au 29/07/ 2022 et reste valide jusqu'à
décision satisfaisante à l'issue des audits de suivi..

Le renouvellement doit être réalisé au plus tard 60 jours avant la date
d'expiration du certificate

Version 2. Certifié depuis 30/07/2019

Plusieurs certificats ont été émis pour cette activité

Le certificat principal est numéroté BE19/819943524

Ceci est une certification multisite

La liste des sites additionnels est mentionnée dans la page suivante

Autorisé par



0005

SGS United Kingdom Ltd
Rossmore Business Park Ellesmere Port Cheshire CH65 3EN UK
t +44 (0)151 350-6666 f +44 (0)151 350-6600 www.sgs.com

HC SGS 45001 2018 0519 FR M2

Page 1 de 2



Ce document est émis par la société conformément à ses conditions générales de Certification accessibles www.sgs.com/terms_and_conditions.htm. Nous attirons votre attention sur les clauses de limitation de responsabilité, d'indemnisation et de compétence judiciaire figurant dans nos conditions générales de service. L'authenticité de ce document peut être vérifiée sur <https://www.sgs.com/en/certified-clients-and-products/certified-client-directory>. Toute modification non autorisée, altération ou falsification du contenu ou de la



Certificat n° BE19/819943524.01, suite

Cegelec Industry NV

ISO 45001:2018

Version 2



Domaine d'activité détaillé

**Conseil, ingénierie, conception, construction, mise en service et
entretien d'installations industrielles basés sur notre expérience en
matière d'électricité, instrumentation, mécanique et tuyauterie.**

Sites additionnels

Baarbeek 8, 2070 Zwijndrecht, Belgique

Rue Santos-Dumont 3, 6041 Gosselies, Belgique

Evenementenlaan 9, 3001 Leuven, Belgique



0005

